

GRAND JEU DES FÊTES!

RÈGLEMENT DU « GRAND JEU DES FÊTES » D'AIRE SUR L'ADOUR

Le comité des fêtes d'Aire-sur-l'Adour, domicilié rue des arènes, 40800 Aire sur l'Adour, organise un jeu concours à l'occasion des fêtes d'Aire sur l'Adour.

Le règlement de ce jeu concours est disponible à la Mairie et consultable par toute personne le souhaitant.

Les participant.e.s ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 30 places pour la Corrida du dimanche 21 juin à 18h dans les arènes Maurice Lauche soit 15 lots de deux places mis en jeu
- 30 places pour le Concours Landais du lundi 22 juin à 21h30 dans les arènes Maurice Lauche, soit 15 lots mis en jeu

Les places sont individuelles et ne peuvent être revendues. L'attribution du lot n'entraîne aucun frais pour les participant.e.s.

La remise des lots ne pourra être dispensée en argent ou sous aucune autre forme.

Peut-participer au grand jeu concours tout.e participant.e majeur.e

La participation au jeu concours se fait pour ayant effectué un achat dans un commerce du centre-ville d'Aire sur l'Adour participant à l'opération (voir liste en annexe).

La participation à la tombola se déroule du 8 juin 2026 au 18 juin 2026 à 12h.

Les participant.e.s peuvent compléter autant de ticket de tombola qu'ils.elles font d'achat dans les commerces du centre ville.

Le ou la participant.e doit demander un ticket de jeu à son ou sa commerçant.e et compléter les informations nécessaires pour être contacté.e lors de la remise du lot.

Le tirage au sort a lieu le jeudi 18 juin à 20h dans les arènes d'Aire sur l'Adour.

Il est effectué par le Président du Comité des Fêtes ainsi que par M. le Maire Jérémy MARTI ou leurs représentants le cas échéant.

Les gagnant.e.s seront tiré.e.s au sort parmi tous les tickets de tombola collectés par les commerces participants.

Les résultats seront communiqués le 19 juin par téléphone ou par courriel.

Les lots seront à retirer auprès de l'office de tourisme sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Ce jeu concours donne lieu à la collecte de données personnelles visant à établir l'identité des participant.e.s, de les prévenir en cas de gain et de leur remettre leur lot.

La participation au jeu vaut consentement à cette collecte.

Le présent règlement est consultable à l'accueil de la Mairie d'Aire sur l'Adour et sur le site internet de la Mairie à www.aire-sur-adour.fr.

Le Président du Comité des Fêtes

Max Laplace

